



DEC 2025



## AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU MEDIAPARK-EST



### Qui est qui ?

Plusieurs organisations sont actives sur le site de Mediapark. Voici les principaux acteurs impliqués et nos partenaires dans ce projet :

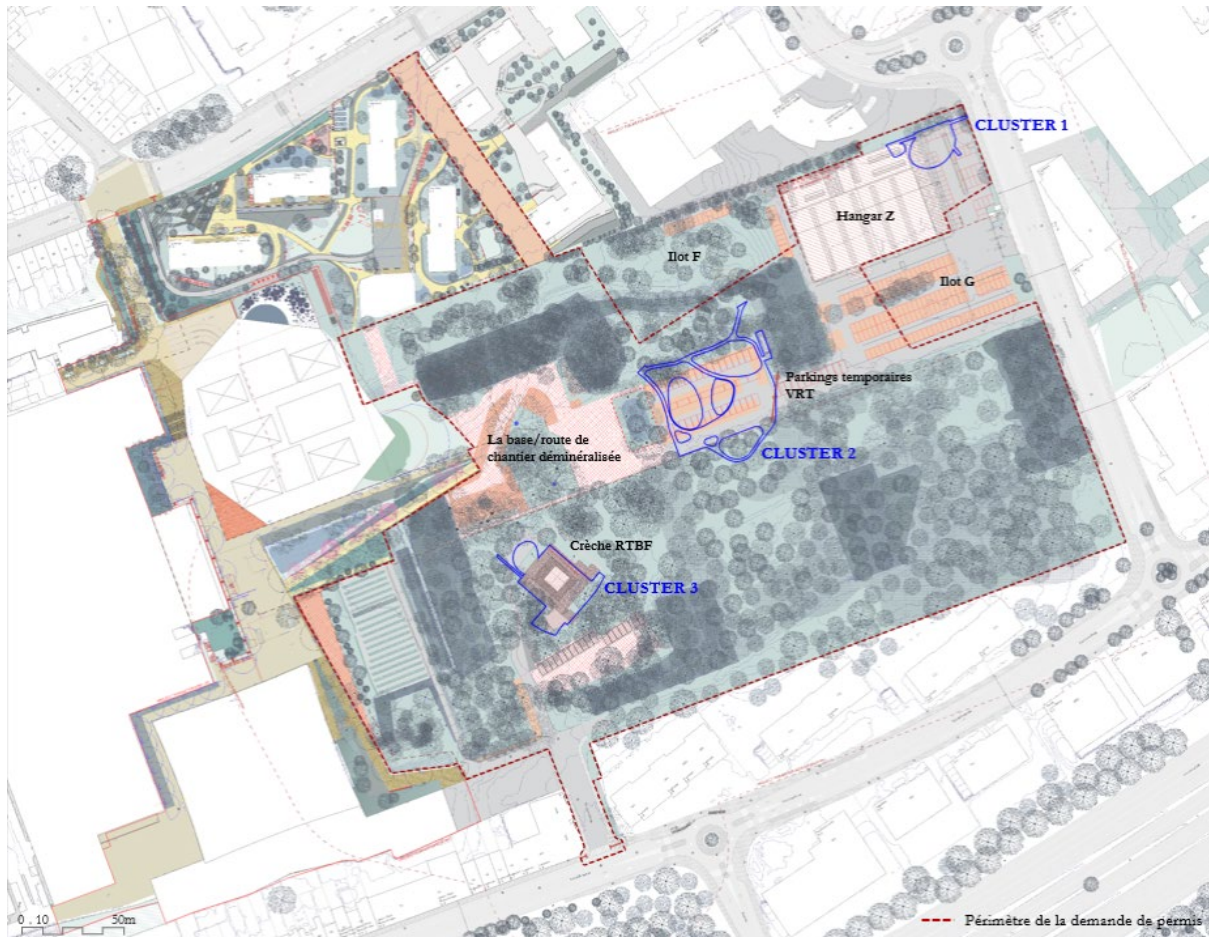
- **Perspective** : agence de planification bruxelloise qui a élaboré le Plan directeur
- **SAU** : la Société d'Aménagement Urbain qui coordonne tous les projets sur le site
- **Beliris** : maître d'ouvrage public bruxellois qui coordonne la réalisation des espaces publics du Mediapark
- **VRT** et **RTBF** : utilisateurs principaux du site
- **Bruxelles Environnement** : gestionnaire d'une partie des espaces publics
- **Bruxelles Mobilité** : gestionnaire d'une partie des espaces publics
- **Commune de Schaerbeek** : gestionnaire d'une partie des espaces publics et maître d'ouvrage de deux écoles secondaires
- **CityDev** et **SLRB** : promoteurs immobiliers publics

### Quels sont les projets en cours et ceux qui ont obtenu un permis ?

L'initiative Mediapark est un vaste projet composé de divers sous-projets, déjà en cours ou qui seront mis en œuvre dans le futur.

- Siège de la VRT (en cours)
- Siège de la RTBF (fin des travaux, relocalisation prévue d'ici fin 2026)
- FRAME, nouveau bâtiment pour héberger notamment les bureaux de BX1 (réalisé - SAU)
- Démolition de l'ancien bâtiment RTBF/VRT (en cours d'études - SAU)
- Aménagement de l'espace public Mediapark
  - Phase 1 : place des médias RTBF (en cours)
  - Phase 1 : place des médias VRT (le réaménagement des abords est inclus dans le permis VRT)
  - Mediapark Est – Bois GeorGIN (en phase de permis)
  - Mediapark Ouest + Place des médias phase 2 (études préliminaires/études de faisabilité)

- Place de l'Émeraude (en cours d'étude par Bruxelles Mobilité)
- Blocs F et G (nouvelle construction pour des logements, école, ... - SAU)
- Démolition du Hangar Z (partie de la demande de permis pour Mediapark-Est, réalisée par la SAU)
- ...



## Quel terrain est concerné ?

Le développement de l'espace public du Mediapark-Est comprend le bois situé derrière les bâtiments existants de la VRT et de la RTBF, ainsi que les sites environnants, dont un hangar utilisé en tant que parking par la VRT. Il s'agit d'un terrain anciennement privé (en grande partie détenu par la Région bruxelloise), aujourd'hui en cours de transformation en parc/bois. Sur les dix hectares du site, six seront ouverts au public en tant qu'espaces publics. Les quatre autres resteront fermés afin de préserver la nature, notamment le lérotid, conformément au règlement du Conseil de la Nature.

Dans cette zone, trois zones récréatives seront aménagées sur des surfaces déjà goudronnées, afin de préserver au maximum la forêt et les autres espaces verts. Le cœur de la forêt restera également fermé au public pour des raisons de protection de la nature.

Le projet prévoit également deux chemins principaux traversant tout le site : un axe nord-sud et soi-disant « Arc des Médias » qui s'étend d'est en ouest.

## Quelle sera la hauteur des bâtiments du parc ?

Les bâtiments font partie d'un autre sous-projet géré par la SAU. Beliris intervient uniquement sur l'aménagement de l'espace public qui les entoure.

À ce stade, aucun calendrier précis n'est établi pour les projets des blocs F et G. Il n'existe donc actuellement aucun lien direct entre ces futurs blocs de logements et l'aménagement de l'espace public.

## Quand les travaux commenceront-ils ?

Cela dépend de l'avancement de la demande de permis et de la confirmation par la Région de la prise en charge du budget. Par ailleurs, le marché de travaux n'a pas encore été lancé pour la désignation d'un entrepreneur. Le début des travaux est idéalement envisagé fin 2027.

## Quelles aires de jeu sont prévues ?

Il y aura trois zones où les activités récréatives seront regroupées, appelées « clusters ».

### Cluster 1 (côté de l'av. Jacques Georgin)

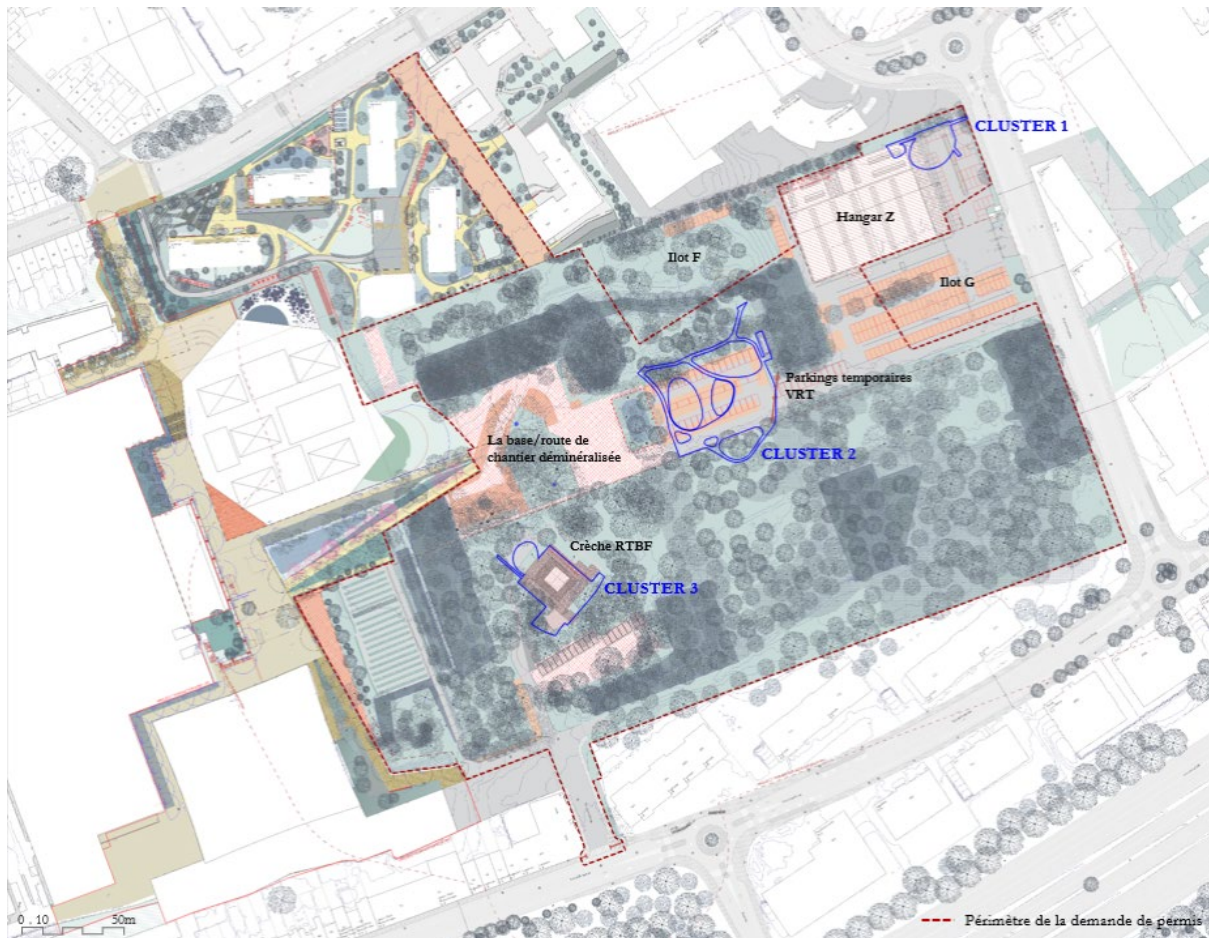
- Terrain de basket-ball type half-court (pour jeunes et jeunes adultes)
- Bancs/gradins
- Tables de pique-nique

### Cluster 2 (centre Mediapark-Est)

- Aire de jeux sur sol sablonneux, accessible aux personnes en fauteuil roulant
- Aire de jeux pour les tout-petits (0-5 ans), avec revêtement en caoutchouc
- Aire de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans, avec divers modules d'escalade et de jeu en bois
- Dispositifs ludiques menant vers un espace boisé de jeux à caractère naturel et maîtrisé

### Cluster 3 (côté rue Colonel Bourg)

- Plateforme récréative multifonctionnelle accueillant différentes activités telles que le skate (avec rampes et rails mobiles), des cours de vélo, des événements temporaires, une guinguette d'été, etc.
- Structure d'assise
- Structure murale modulable
- Équipements de callisthénie pour le street workout



## Qu'est-il prévu en matière de conservation de la nature ?

Plusieurs parties denses de la forêt et des « Collines de Tirage » restent inaccessibles au public. Celles-ci sont physiquement fermées.

Ces zones ont été définies en raison de la présence du lérot, des valeurs naturelles existantes ou de leur potentiel écologique, en concertation avec Bruxelles Environnement. Des zones tampons à la végétation dense seront aménagées tout autour afin de limiter la fréquentation humaine.

La végétation sera complétée pour assurer la continuité entre les différents espaces verts et **créer de véritables corridors écologiques**. Le maintien d'un couvert végétal continu est essentiel pour la biodiversité. Des espèces déjà présentes seront **renforcées** et de nouvelles essences, notamment fruitières, seront introduites afin d'enrichir les habitats et offrir des ressources alimentaires à la faune.

Les tunnels historiques seront préservés pour les **chauves-souris** et seront situés dans des zones inaccessibles. (À l'exception bien sûr des deux tunnels qui ont été supprimés pour les travaux de la VRT.)

L'abattage d'arbres lié aux aménagements sera strictement limité et réalisé selon des prescriptions précises afin de réduire l'impact sur la faune, y compris le lérot.

Le tracé des chemins a été conçu de manière à minimiser les abattages, et les zones récréatives ont été regroupées sur des emplacements déjà imperméabilisés. Au total, 92 arbres devraient être

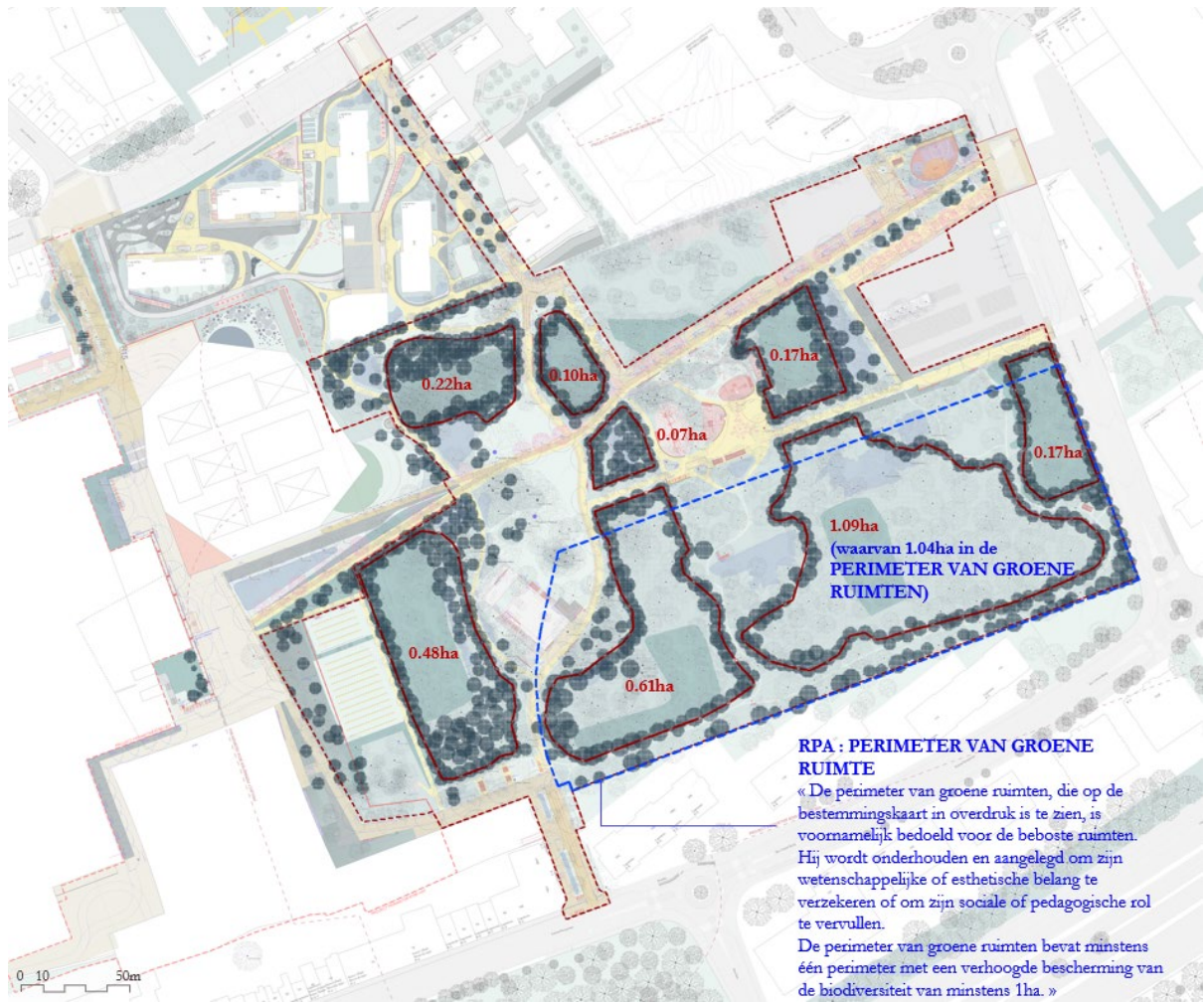
abattus. Ceux-ci seront compensés par la plantation de nouveaux arbres ; le nombre exact sera déterminé dans le cahier des charges sur la base des données les plus récentes.

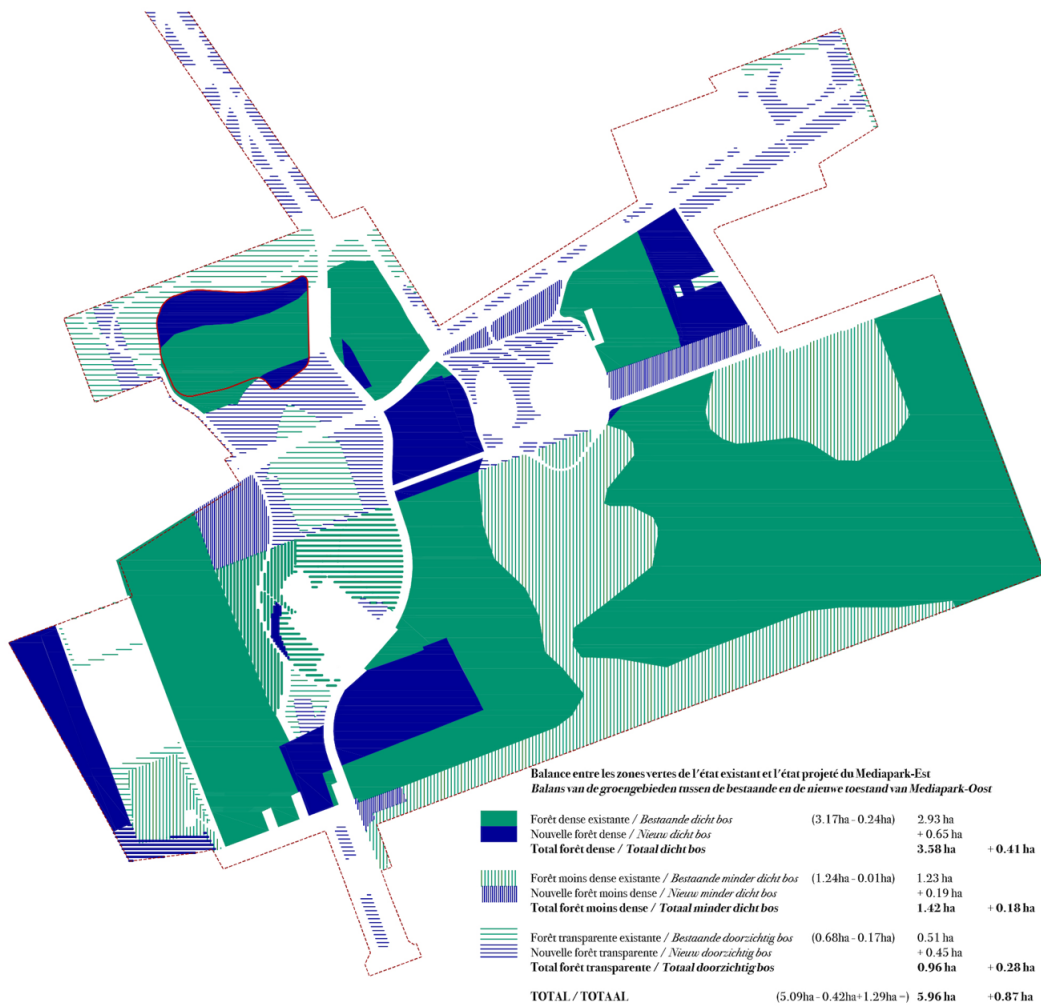
- Arc nord : 25 arbres à abattre (7 liés au raccourcissement du talus de tir et 18 liés à la création de nouveaux revêtements)
- Voie centrale : 35 arbres à abattre (22 liés à la traversée du talus de tir et 13 liés à la création de nouveaux revêtements)
- Accessibilité (service d'incendie) – Bloc F : 13 arbres à abattre
- Accessibilité (service d'incendie) – Bloc G : 3 arbres à abattre
- Zones d'infiltration prévues : 4 arbres à abattre
- Nouvelle butte à proximité du Mémorial des Fusillés : 12 arbres à abattre

L'abattage devra être réalisé selon des directives très spécifiques afin d'en minimiser l'impact. Des lignes directrices ont également été établies concernant le déroulement des travaux, notamment en ce qui concerne le lérot et les autres espèces de la faune.



*Brussels ecologisch netwerk (Leefmilieu Brussel, 2021)*





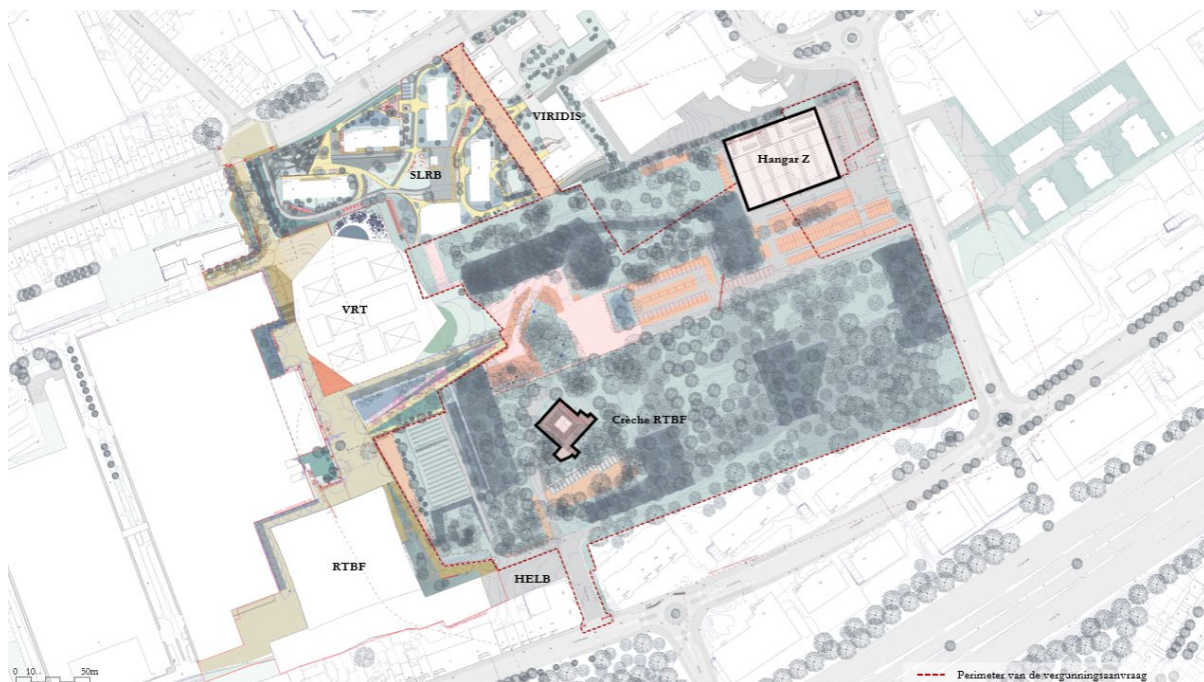
1/5000 

Balance entre les zones vertes de l'état existant et l'état projeté du Mediapark-Est  
Balans van de groengebieden tussen de bestaande en de nieuwe toestand van Mediapark-Oost

#### Utilisation limitée de l'éclairage :

- L'éclairage n'est utilisé que dans les zones où il est strictement nécessaire pour la sécurité de l'espace public. Lors des connexions écologiques (notamment entre les « Collines de Tirage »), l'éclairage est minimisé et limité (à une hauteur de 1 mètre).
- Utilisation d'un spectre lumineux adapté, dans la mesure du possible (selon les gestionnaires), l'éclairage est fourni avec une longueur d'onde ambrée sans émission UV (2200K).

## Quels bâtiments seront démolis ?



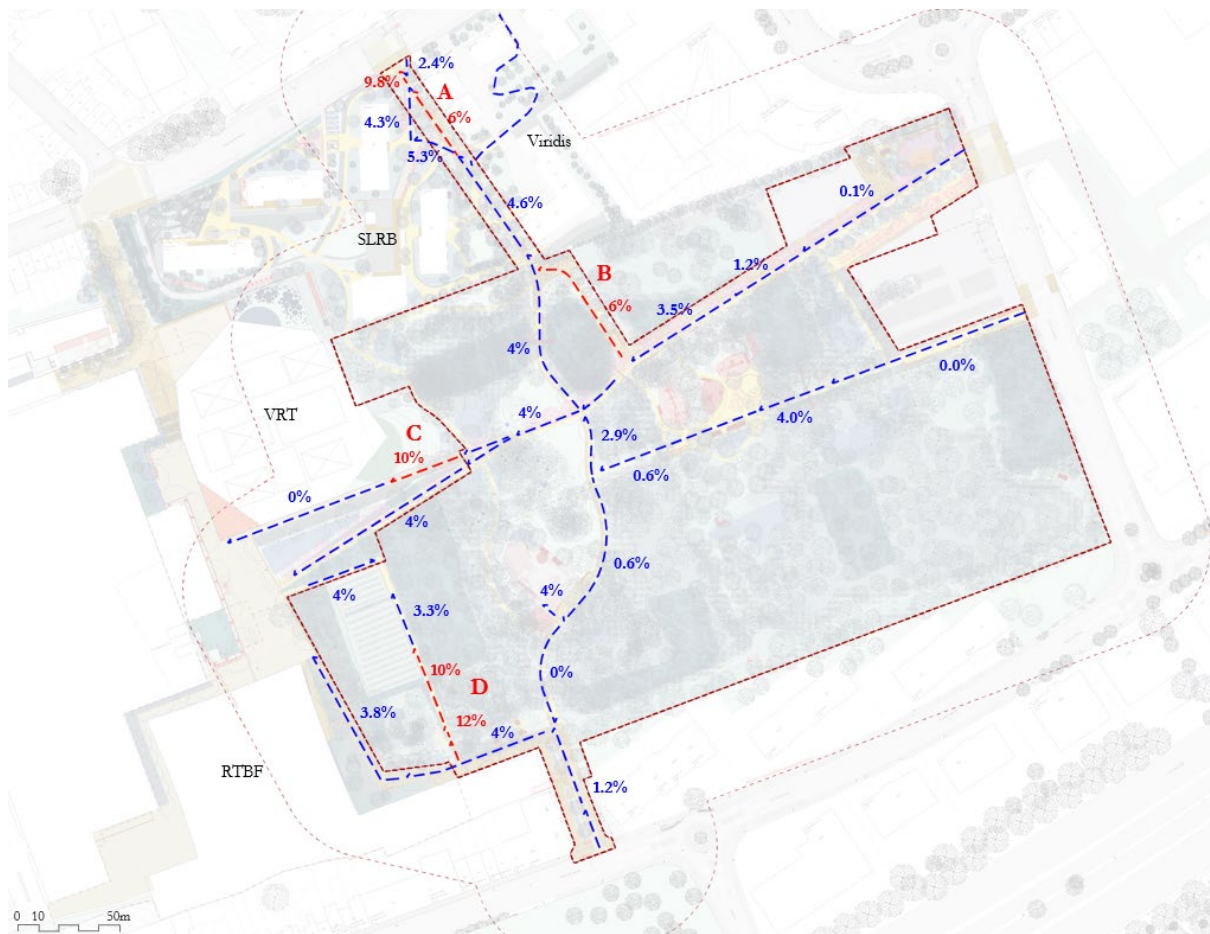
À l'intérieur du périmètre du Mediapark-Est, deux bâtiments obsolètes sont tombés en désuétude : la crèche de la RTBF et le hangar Z. Ils seront démolis. Nous utilisons les anciennes zones goudronnées pour créer de nouvelles zones récréatives.

## Le parc est-il accessible à tous ?

Le projet vise à créer un parc accessible à tous, avec une pente maximale de 4%. Pour y parvenir, des ajustements sont nécessaires à certains endroits, comme à l'entrée Evenepoel et le long du bâtiment de la VRT. Le site présente une pente générale d'est en ouest, de l'avenue Georgin à la place des Médias.

À quatre endroits, une pente de 4 % ou moins n'était pas réalisable en raison de la topographie existante et du contexte (parfois lié aux parcelles voisines) ; des itinéraires alternatifs y sont donc prévus.

La conception a été réalisée en collaboration avec un bureau d'études spécialisé afin d'optimiser l'accessibilité, tant visuelle que physique.



## Pourrai-je traverser le parc à vélo ?

Oui, la circulation à vélo est autorisée dans le parc. Les chemins y sont aménagés en espaces partagés ; les cyclistes sont donc invités à adapter leur comportement en conséquence. Chaque usager peut se déplacer librement, dans le respect des autres.

Les différents matériaux utilisés pour les cheminements renforcent le caractère paysager du parc et encouragent les usages partagés.

Pour les déplacements rapides d'est en ouest, il est recommandé aux cyclistes d'emprunter les itinéraires le long du Mediapark, notamment via la rue Colonel Bourg et/ou le long de l'E40, pour lesquels des projets sont actuellement à l'étude ou en développement.

## La voiture est-elle autorisée à entrer dans le parc et y aura-t-il du parking ?

La circulation motorisée privée est tenue hors de l'environnement du parc public, à l'exception de deux accès destinés à la desserte locale :

- Accès Colonel Bourg (sud) : cet accès permet aux habitants des immeubles n° 104-106-108 de la rue Colonel Bourg de rejoindre leur parking situé à l'arrière. Il comprend également une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, destinée aux visiteurs du parc et à la HELB (la seule place de stationnement prévue à Mediapark-Est). Cet accès, d'environ 15 mètres de large, est un espace partagé, où la zone de conduite est équipée de béton lavé. Des zones vertes et des espaces dédiés à l'infiltration des eaux sont prévus aux abords.
- Accès Evenepoel (nord) : cet accès dessert le futur parking souterrain des logements sociaux du bloc F. Située entre les nouveaux projets de Viridis et celui de la Schaarbeekse

Haard (SLRB), cette liaison est également aménagée comme un espace partagé à l'ambiance de parc. Elle sera réalisée en pavés de briques, bordée de nouvelles plantations et d'arbres de part et d'autre, tout en respectant une bande libre de 7 m.

Il est à noter que les projets immobiliers actuels et futurs prévoient et gèrent leurs propres infrastructures de stationnement (sous les bâtiments), y compris les places pour personnes à mobilité réduite.

Aucun autre stationnement n'est prévu dans cette partie du parc.

### **Le parc sera-t-il ouvert pendant les travaux ?**

Le parc ouvrira après l'achèvement complet des travaux, prévu en 2029.

Une ouverture partielle, c'est-à-dire l'accès à une partie du parc alors que les travaux se poursuivent ailleurs, n'est pas envisageable en raison des contraintes écologiques et de sécurité liées à un site en chantier. Vu le caractère écologique du site, l'abattage des arbres malades et morts doit être étendu, ce qui signifie que la sécurité du visiteur ne peut pas être garantie.

Après réception des travaux, l'accès aux sentiers sera géré par les gestionnaires, qui pourront fermer le parc temporairement en cas de danger, par exemple lors de tempêtes.